

Notice interne du Service information et presse du Département politique¹

GROUPE DE TRAVAIL «INFORMATION ITALIE»

Berne, 22 mai 1974

Document de base pour la première réunion

1. En Espagne², au Portugal³, en Italie⁴, on peut noter une recrudescence de l'intérêt porté à la Suisse par les mass média. Il s'agit hélas d'un intérêt négatif, alimenté par les craintes, voire l'angoisse, que suscitent les troisième⁵ et quatrième initiatives⁶ contre l'emprise étrangère en Suisse.

1. Note: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#3599* (A.15.41.10.0.Uch). Rédigée par F. Dubois.

2. Sur les travailleurs espagnols, cf. doc. 94, dodis.ch/38488, note 5.

3. Sur les travailleurs portugais, cf. la circulaire de la Police fédérale des étrangers du 22 juillet 1975, dodis.ch/39058.

4. Sur les travailleurs italiens, cf. DDS, vol. 23, doc. 37, dodis.ch/30798, en particulier note 2; DDS, vol. 24, doc. 56, dodis.ch/32300; doc. 106, dodis.ch/32667; doc. 120, dodis.ch/32837; doc. 129, dodis.ch/32639; doc. 157, dodis.ch/32303 et doc. 166, dodis.ch/32356; DDS, vol. 25, doc. 17, dodis.ch/35599; doc. 31, dodis.ch/35600 et doc. 177, dodis.ch/35595; le télégramme de A. Marcionelli à P. Graber du 8 février 1973, dodis.ch/38144; la lettre de G. Bonnant à E. Thalmann du 8 mars 1973, dodis.ch/38318; la lettre de A. Marcionelli à P. Graber du 26 juillet 1973, dodis.ch/38317; la notice de C. Motta à H. Hürlimann du 24 février 1975, dodis.ch/38629; la notice de D. Sciulli du 24 février 1975, dodis.ch/38316; le procès-verbal de J.-P. Zehnder et H. Cuennet du 15 mai 1975, dodis.ch/37755; le PVCF N° 1198 du 2 juillet 1975, dodis.ch/38507 et le procès-verbal du 6 juillet 1975 de la réunion de la Commission mixte italo-suisse du 2-6 juillet 1975, dodis.ch/38315. Sur les négociations italo-suisse sur les questions d'émigration, cf. également doc. 35, dodis.ch/38348, note 20, doc. 53, dodis.ch/37679, doc. 70, dodis.ch/38622, note 5 et doc. 194, dodis.ch/38628.

5. L'initiative populaire contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse a été refusée le 20 octobre 1974 par 65,8% des voix et la totalité des cantons. Cf. FF, 1974, II, pp. 1345-1347. Cf. aussi le PVCF de décision II du 18 septembre 1974 de la 9^{ème} séance du 17 septembre 1974, dodis.ch/38324; la notice de la Police fédérale des étrangers du 5 novembre 1975, dodis.ch/38404. Sur les réactions à l'étranger, cf. également la lettre de V. Martin à P. Erni du 2 mai 1974, dodis.ch/38137; la lettre de V. Martin du Service information et presse du Département politique du 15 octobre 1974, dodis.ch/39117 et le rapport de H. Cuennet du 4 novembre 1974, dodis.ch/38136.

6. L'initiative populaire pour la protection de la Suisse a été refusée le 13 mars 1977 par 70,5%



2. Ces réactions montrent souvent une méconnaissance de ces initiatives elles-mêmes, de leur portée, des conditions dans lesquelles elles ont été présentées, par quels milieux politiques et, sur un plan plus général, les mécanismes constitutionnels auxquels elles sont soumises.

3. Il est à craindre que les commentaires à l'étranger connaissent un accroissement au moment où la troisième initiative entrera dans la phase aiguë précédant le vote populaire. L'attention que les mass média suisses lui prêterait alors va produire des réactions en chaîne qui s'étendront dans les pays dont sont originaires les travailleurs étrangers, et au-delà.

4. Il n'est pas besoin d'insister sur les dommages qui résultent d'un tel processus pour l'image de notre pays à l'étranger. Ses effets s'inscrivent en faux contre les objectifs de notre politique extérieure: à notre souci de dialogue, de solidarité, de coopération, ils opposent l'image d'un nationalisme exacerbé, teinté d'immobilisme et de xénophobie. Frappante, cette image pourrait très rapidement se superposer à celle que nous essayons de maintenir en l'améliorant.

5. À ces effets néfastes qui pourraient se faire sentir très rapidement, il faut ajouter ceux qui, pour se faire jour à plus long terme, n'en doivent pas moins être prévus dès maintenant. À l'intérieur du pays, comme à l'extérieur, cette situation pourrait alimenter la contestation, dont les porte-paroles sont à l'affût des points sensibles sur lesquels elle peut se fixer.

6. Pour toutes ces raisons, il apparaît nécessaire de réactiver le groupe de travail «information» et d'instaurer entre les services fédéraux intéressés une collaboration dont les objectifs seraient les suivants:

a) élaborer en commun un bulletin donnant des informations sur les initiatives, les statistiques des travailleurs étrangers, les réalisations entreprises en vue de leur intégration, l'attitude des milieux politiques et syndicaux, celle de la presse, les mécanismes constitutionnels, etc.

La première réunion pourrait être consacrée à une réflexion sur le contenu du bulletin, sa réalisation, sa périodicité.

b) La diffusion de ce bulletin⁷ auprès des ambassades de Suisse à l'étranger, des missions étrangères en Suisse, des correspondants de la presse étrangère dans notre pays, etc.

Le groupe pourrait examiner toute autre suggestion: conférences de presse, voyages en Suisse de représentants étrangers des mass média, instructions à donner à nos ambassades dans le cadre de cette action d'information, etc.

des voix et la totalité des cantons. Cf. FF, 1977, II, pp. 194–201.

7. Le groupe de travail renoncera finalement à la création de ce bulletin et lui préférera un dossier d'information. Cf. le rapport du Service information et presse du Département politique du 11 juillet 1974, dodis.ch/38403. Sur la réception de ce rapport, cf. la lettre de F. Pianca au Service information et presse du Département politique du 16 août 1974, dodis.ch/38138.